

COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE PROCÈS VERBAL DU 9 AVRIL 2018

1- Budget 2018

2- Marchés Publics

Autorisation de lancement et de signature de marchés publics :

- Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le pilotage du développement des services et infrastructures de communications électroniques à très haut débit sur le territoire des membres de Seine-Maritime Numérique
- Assistance technique à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et travaux de construction de réseaux en fibre optique à très haut débit sur le territoire des membres de Seine-Maritime Numérique

3- Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite : décision du Comité Syndical d'attribution des subventions

4- Divers



Le Comité Syndical s'est réuni le lundi 9 avril 2018 à 14 heures 45, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Secrétariat assuré par : Madame Annic DESSAUX



Madame LUCOT-AVRIL ouvre la séance.

Madame DESSAUX est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame LUCOT-AVRIL propose aux membres du Comité Syndical l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant sur les emprunts à long terme accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Cet ajout est validé à l'unanimité et sera traité à la fin de la séance.

Budget 2018

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que, conformément à une demande faite lors de la dernière séance, les documents présentés seront projetés.

Elle rappelle que cette présentation est basée sur le débat d'orientations budgétaires du 22 mars 2018. Pour ce qui est du budget principal elle note la stabilisation des participations des membres. En ce qui concerne le budget annexe, elle explique que pour financer l'accélération sur tout le territoire, les participations sont lissées avec un coût unique à la prise de 10,88€ frais financiers inclus, ce qui représente en moyenne un coût de 6€ par habitant et par an. Les nouveaux membres contribuent au réseau de collecte à hauteur de 21 € par ligne avec la possibilité d'étaler cette participation sur 3 ans.

Elle souligne que l'estimation du projet prévoyait initialement 360 millions d'euros d'investissement mais qu'à ce jour, cette estimation est réduite à 257 millions d'euros suite aux résultats des derniers appels d'offres. 25 marchés publics sont actuellement en cours dont notamment un marché de conception-réalisation pour un montant de 120 millions d'euros. Le besoin global de financement s'élève à 132 millions d'euros, après déduction des redevances que versera le délégataire.

Madame GERMAIN présente plus précisément les différentes sections du budget principal puis le budget annexe.

Madame LUCOT-AVRIL insiste sur le changement de cahier des charges de la Mission Très Haut Débit (MTHD) qui implique désormais que le réseau puisse être loué au maximum et non construit, elle met en exergue le fait que la location pourrait avoir un coût important à long terme.

Elle revient ensuite sur l'étalement des participations du réseau de collecte (21€) des Communautés de Communes de la Côte d'Albâtre, de la Région d'Yvetot, du Plateau de Caux Doudeville-Yerville, de Caux Estuaire et de Criquetot l'Esneval. Elle confirme que les adhésions sont enregistrées mais assure que la procédure demande du temps, aussi, le fait d'étaler les participations sur 3 années semble plus pratique. Elle ajoute que la présentation du budget annexe tient compte des déductions des sommes versées par les membres en 2017 relatives aux emprunts MED et FTTH. Elle rappelle qu'auparavant l'échelle financière se faisait en fonction des territoires et en fonction de la technologie choisie lorsque tous se trouvaient dans l'expectative d'un plan de déploiement à 15 ans. Désormais, le nouveau plan de déploiement et la délibération qui s'y attache, permettent à tous de contribuer sur un montant unique : 10,88€ par an.

Madame LUCOT-AVRIL explique que la section investissement s'équilibre à hauteur de 150 016 539 €, elle précise que ce montant ne sera pas dépensé entièrement sur 2018, ce montant très élevé est lié à l'obligation faite par la CDC, d'inscrire la totalité des besoins de financement par emprunt dès la première année de contractualisation avec elle. Cet emprunt sera tiré progressivement en fonction des besoins.

Monsieur LUCAS, indique que le délai de tirage sur l'emprunt auprès de la CDC sera de 5 ans soit la durée de déploiement de la fibre. Par ailleurs, il souligne que sur ces 5 années, il y aura aussi d'autres recettes comme les redevances, les participations des membres ainsi que les subventions de la Région et du Fonds national pour la Société Numérique (FSN).

Madame LUCOT-AVRIL fait remarquer aux membres du Comité Syndical que la redevance participe à l'équilibre global même s'il y a toujours des délais obligatoires de commercialisation qui créent un décalage certain. Elle rappelle que l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) a des normes précises concernant la commercialisation avec un délai de 3 mois entre l'instant où les travaux se font et le moment où l'on peut percevoir le bénéfice de la commercialisation. Selon elle, au fil des exercices, le plan de financement sera de plus en plus précis. Elle informe les membres du Comité Syndical qu'une rencontre avec la MTHD est organisée le 20 avril prochain afin de contractualiser la deuxième phase du plan de déploiement. Elle conclut que la commercialisation portant désormais sur l'ensemble du territoire, le processus est accéléré.

La délibération portant sur les budgets primitifs pour l'exercice 2018 est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

La délibération portant sur les participations des membres pour 2018 est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Marchés Publics

Monsieur GAYANT rappelle qu'il est proposé de lancer 2 marchés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Le premier devrait porter sur la stratégie, le juridique et la gestion des emprunts. Il rappelle que c'est actuellement le groupement Cap Hornier qui travaille pour le Syndicat. Ce groupement a notamment aidé lors des négociations et de la passation de la Délégation de Service Public. Ce marché d'un an a été renouvelé 3 fois mais se termine en janvier 2019. Dans ce cadre, il est prévu de publier l'offre courant juin pour une notification d'ici la fin de l'année.

Le second marché portera sur la maîtrise d'ouvrage technique. Selon Monsieur GAYANT, bien que le Comité Syndical du 22 mars dernier ait autorisé le recrutement d'agents techniques supplémentaires afin de répondre aux besoins liés à l'accélération des déploiements, une expertise plus pointue sera nécessaire ponctuellement sur certains

domaines ou pour gérer des réceptions trop nombreuses qui interviendraient au même moment.

Monsieur GAYANT explique que le marché se compose de 4 lots : l'assistance à la Direction Technique pour le suivi technique des opérations, la recherche de substances dangereuses, le sondage et la détection de réseaux, le contrôle technique lors de réception de travaux de génie civil.

Madame LUCOT-AVRIL assure qu'il s'agit de doter le Syndicat de moyens en ingénierie permettant de conduire le projet d'accélération du déploiement et rappelle qu'il y a 24 000 km de fibre à déployer. Bien entendu, le recrutement des agents techniques contribuera à cette accélération mais, il importe d'anticiper les aléas qui pourraient survenir et prévoir, en cas de problème, le fait d'aller sur le terrain et de vérifier techniquement les éventuels dysfonctionnements.

Monsieur DELNOTT demande s'il s'agit de marchés complémentaires au marché de conception/réalisation.

Monsieur GAYANT répond que sur le marché 2 et sur le marché 3, le maître d'œuvre est toujours présent et assume les missions attendues. Des prestations pourraient être confiées à l'AMO technique soit, sur Caux Vallée de Seine puisqu'il n'y a plus de maître d'œuvre soit, sur le périmètre du marché de conception/réalisation. Pour les marchés où le maître d'œuvre est opérationnel, les prestations de suivi et de contrôle seront normalement réalisées par le maître d'œuvre titulaire du marché sauf à ce qu'il y ait un besoin de contrôle du Maître d'œuvre auquel cas, les agents du Syndicat s'en chargeraient.

La délibération relative à l'autorisation de lancement et signature de marchés publics est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

***Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite :
décision du Comité Syndical d'attribution des subventions***

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que cette aide a été maintenue pour 2018 mais qu'il conviendra de s'interroger de nouveau pour 2019 en fonction de l'avancée des travaux. Elle présente les différents dossiers et souligne qu'un dossier de Criel-sur-Mer est arrivé tardivement. Madame LUCOT-AVRIL annonce qu'il n'a pas pu être pris en compte puisque la Communauté de Communes en question adhère à Somme Numérique.

La délibération sur les aides à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

***Autorisation de souscrire des emprunts à long terme : Caisse des Dépôts et
Consignations***

Madame LUCOT-AVRIL explique que Seine-Maritime Numérique a reçu la lettre d'accord de la CDC pour un premier déblocage de prêt de 20,4 millions à rembourser sur 30 ans et rappelle les critères proposés. Elle souligne que le reste de l'emprunt sera débloqué après la validation de la MTHD concernant la 2^{ème} phase du dossier au titre du FSN. Madame LUCOT-AVRIL rappelle qu'il s'agit de prêts spécifiques dédiés au numérique. Elle ajoute qu'il reste 6 mois pour boucler l'intégralité de ce dossier et avoir l'ensemble des accords ainsi que la délibération du Comité Syndical. Cet emprunt est nécessaire pour financer le projet d'accélération.

La délibération sur l'autorisation de souscrire des emprunts à long terme est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Divers

Madame LUCOT-AVRIL présente le point d'avancement du programme de déploiement en cours ainsi que les perspectives à l'échéance 5 ans.

Elle explique qu'il y a 3 phases distinctes et que les 70 400 prises dont le programme est déjà lancé est à différencier du programme Ouest et du programme Est. En effet les zones Est et Ouest appartiennent au marché de conception/réalisation. Les études étant en cours, des incertitudes persistent notamment en termes de qualité des réseaux, de vérification des nœuds de raccordement optique (NRO),... Madame LUCOT-AVRIL annonce le double objectif du schéma d'accélération qui est d'aller le plus rapidement possible chez tous les habitants mais qui est également de bâtir un plan qui financièrement fonctionne, coûte le moins cher possible et qui produit le plus de redevance. Seine-Maritime Numérique doit également répondre à un cahier des charges précis de France Très Haut Débit (FTHD) qui exige de compléter les 4 NRO de la première phase. Madame LUCOT-AVRIL rappelle également les engagements pris lors de l'interruption de certaines MED radio sur les anciens territoires du Bosc d'Eawy, Londinières et les Trois Rivières. Elle souligne que certains territoires se trouvaient également en file d'attente depuis le calage du déploiement des 70 400 prises. À son sens, il s'agit d'une équation à choix multiples et il importe de laisser les porteurs de projet conception/réalisation faire le nécessaire pour qu'ils puissent travailler le plus rapidement possible. Sur ce point, les plaques qui répondent à plusieurs de ces objectifs seront privilégiées.

Monsieur GAYANT explique que le Syndicat se trouve désormais dans une phase d'interaction avec les communes. Il ajoute que cela a déjà été expliqué dans les territoires où les études et les travaux ont déjà démarré, mais Seine-Maritime Numérique ne saura pas déployer la fibre optique dans toutes les communes, pour 100 % des habitants, sans l'aide active de l'ensemble des communes, des Syndicats d'eau et d'assainissement et du SDE. Il évoque l'importance pour le Syndicat de traiter en amont de la phase travaux les anomalies relevées malgré les données du cadastre, les données de La Poste, le relevé de boîtes aux lettres du maître d'œuvre. Ces anomalies sont ensuite adressées aux communes. En ce qui concerne les premières plaques Monsieur GAYANT qualifie les communes sollicitées de réactives quant aux corrections qu'elles apportent. Il poursuit que cette démarche évitera que demain, un opérateur estime un habitant inéligible parce qu'il ne parviendrait pas à le localiser puisqu'il ne serait pas référencé dans le Service National de l'Adresse (SNA) de La Poste.

Madame LUCOT-AVRIL indique que c'est pour ces raisons qu'elle demande toujours l'adresse de l'habitant lorsqu'un Élu la questionne. Selon elle, chaque territoire a des particularités qui peuvent poser des difficultés au moment des travaux.

Elle présente les cartes de déploiements et rappelle que les délais des travaux ne font pas les délais de commercialisation. Elle souligne que le programme annoncé sur 15 ans a été ramené à 7 ans, pour ce qui est de la partie travaux, 2023 est la cible mais une grande partie sera réalisée en 2022. Madame LUCOT-AVRIL précise que le Syndicat s'est imposé des délais particulièrement courts, qui nécessitent des efforts de tous pour être atteints.

Elle déclare que Seine-Maritime Numérique ne peut pas travailler par terrains communautaires. Un travail par plaque est nécessaire afin de déployer la fibre rapidement. Elle affirme que d'un point de vue technique, les frontières communales et intercommunales importent peu, en effet, le but étant de couvrir le territoire le plus rapidement possible et les infrastructures existantes devant être utilisées au maximum, le reste du territoire sera comblé à partir du réseau qui aura été déployé préalablement.

Madame LUCOT-AVRIL le redit, même si les travaux sont en cours, la commercialisation interviendra ensuite. Elle rappelle que l'ARCEP, au niveau national, instaure un délai de commercialisation de 3 mois obligatoires le temps que les opérateurs s'inscrivent, sinon le Syndicat pourrait perdre le bénéfice du FSN. Madame LUCOT-AVRIL précise que ces cartes de déploiement s'apparentent à un projet qui pourrait être modifié.

Madame LUCOT-AVRIL aborde ensuite la zone Est qui comporte une grande partie de Montée En Débit déjà engagée. Elle assure que ces cartes projetées pour la première fois, lors de cette séance, seront désormais régulièrement projetées en fonction de la qualité de réception des études de la conception/réalisation. Selon elle, agrandir les plaques existantes permet de répondre aux exigences de la MTHD tout en étant le plus efficace et permet de percevoir un montant de redevance qui réduit l'assiette de contribution de tous les membres.

Monsieur DELNOTT s'interroge sur la gestion des éventuelles interactions avec les zones AMII.

Monsieur SAÏMAN répond qu'en effet il y a des interactions avec les zones AMII, le premier travail réalisé par les concepteurs/réalisateurs et les maîtres d'œuvre est d'identifier les frontières entre zones AMII et zones à déployer. En effet, il se pourrait que quelques prises qui devraient être déployées par le Syndicat soient confiées en réalisation à Orange et qu'en contrepartie, Seine-Maritime Numérique prenne en charge un certain nombre de prises. Il informe les membres du Comité Syndical que les discussions avec Orange n'ont pas encore débuté sur ce point. Les prises ont été identifiées pour tous les marchés de Maîtrise d'œuvre déjà lancés mais il s'agit plus précisément d'une centaine de prises.

Madame LUCOT-AVRIL précise que le Syndicat aura une meilleure connaissance de ce sujet lorsque les études auront été réalisées. Elle rappelle que cette question se posera également avec les territoires limitrophes à notre Département.

Pour Monsieur GAYANT, entre fin 2019 à fin 2020, la majorité des réceptions et des activations de prises se situeront sur la plaque des 70 400 premières prises.

Madame LUCOT-AVRIL affirme que techniquement, passer de 15 ans à 7 ans c'est déjà énorme, mais indirectement le projet est passé de 7 à 5 ans. Elle rappelle que le but de cette présentation est de montrer aux membres du Comité Syndical les orientations choisies en lien avec l'accélération et les modalités techniques. Madame LUCOT-AVRIL annonce qu'une réunion sera probablement dédiée aux travaux et à l'avancement lorsque les études seront achevées. Elle poursuit son intervention et informe les membres que ce document ne sera pas envoyé car il s'agit d'options et des évolutions sont encore possibles.

Monsieur DELNOTT suppose que des aléas apparaîtront et il importe de rester prudent.

Madame LUCOT-AVRIL rappelle que le montage financier est essentiellement basé sur les 150 millions d'euros de redevances du délégataire, ce montant étant indispensable à l'équilibre du projet. Elle assure que dans la presse « numérique » la Seine-Maritime est très souvent citée pour son modèle d'accélération et sur le fait que ses membres sont tous parties prenantes de cette opération à l'échelle du département.

Monsieur CANU trouve la méthodologie satisfaisante. Il a jugé la présentation intéressante et utile à tous. Il tient à renforcer l'idée qu'il ne faut pas communiquer sur ce point pour l'instant.

Madame VERHALLE explique qu'un possible retard avait été évoqué à cause de la livraison de la fibre, elle demande ce qu'il en est désormais.

Madame LUCOT-AVRIL lui confirme que ce point est une préoccupation et qu'il n'y a pas d'avancée au niveau national sur ce sujet. Elle explique qu'elle avait pensé stocker de la fibre mais que ceci est impossible tant que les études du réseau n'ont pas été réalisées. Outre le problème de stockage, il existe une quinzaine de fibres différentes et selon les situations, les références ne sont pas les mêmes.

Monsieur SAÏMAN complète en indiquant qu'une commande a tout de même été passée afin de faire face aux besoins sur les marchés de travaux. En ce qui concerne les marchés de conception/réalisation, c'est l'un des premiers sujets évoqués avec les groupements : anticiper les commandes de fibre. La particularité des marchés de conception/réalisation c'est qu'ils sont engagés sur des plaques forfaitaires, dans ce cadre, des commandes « forfait » sont passées et c'est à eux de gérer l'approvisionnement du câble optique. En ce qui concerne les marchés de travaux et sur la partie conception/réalisation à bons de commande le Syndicat essaye d'attendre un minimum de temps que les études soient le plus fiables possible afin d'éviter de commander des stocks qui ne serviront pas.

Monsieur GAYANT précise que des discussions sont actuellement en cours avec les entreprises pour les commandes d'approvisionnement et de livraison 2019. Il rappelle que les commandes livrées en 2018 ont été commandées il y a 6 mois.

Madame LUCOT-AVRIL reconnaît que beaucoup de territoires ont répondu au plan FSN en même temps, elle le redit c'est un problème national tout comme le problème de main d'œuvre et les retards éventuels seront de cet ordre-là. Elle rappelle de nouveau l'importance et le rôle des Communauté de Communes pour faciliter l'avancement du projet.

Madame LUCOT-AVRIL remercie les membres du Comité Syndical pour leur participation à cette séance et leur souhaite un bon retour dans leur territoire respectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10.

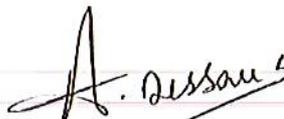


La Présidente de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

La secrétaire de séance,



Annic DESSAUX